

Capacités et compétences requises

1. Compétence globale

Le titulaire du CAP Coiffure doit être capable :

- d'établir un bilan technique ;
- de mettre en œuvre les différentes techniques :
 - d'hygiène et de soins capillaires ;
 - de préparation, d'application et de rinçage de produits professionnels ;
 - de coupes (faisant appel aux techniques de base) ;
 - de mise en forme temporaire et durable ;
 - de coiffage courant ;
- d'accueillir, d'assurer le suivi et de prendre congé du client ;
- de conseiller et de vendre les produits et les services relevant de sa compétence.

2. Capacités et compétences terminales

La compétence globale requiert la mise en œuvre et la maîtrise des capacités :

- s'informer ;
- organiser ;
- réaliser ;
- communiquer.

Chaque capacité implique l'acquisition de compétences terminales :

- C1. S'informer
 - C1.1. Rechercher l'information.
 - C1.2. Décoder l'information.
 - C1.3. Sélectionner et traiter l'information.
 - C1.4. Identifier les besoins du client.
- C2. Organiser
 - C2.1. Choisir une solution adaptée.
 - C2.2. Gérer le poste de travail.
 - C2.3. Participer à la gestion des stocks.
- C3. Réaliser
 - C3.1. Préparer le poste de travail, installer le client.
 - C3.2. Utiliser les différents produits.
 - C3.3. Exécuter des coupes.
 - C3.4. Mettre en forme la chevelure, coiffer.
 - C3.5. Réceptionner, ranger, exposer les produits.
 - C3.6. Mettre en œuvre les techniques d'hygiène professionnelle et assurer la maintenance préventive des équipements.
 - C3.7. Contrôler la qualité du travail effectué.
 - C3.8. Participer au suivi de la clientèle.
- C4. Communiquer
 - C4.1. Accueillir.
 - C4.2. Recevoir et transmettre un message.
 - C4.3. Conseiller et argumenter.
 - C4.4. S'intégrer dans une équipe de travail.